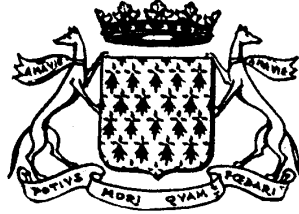


LA BLANCHE HERMINE



FEDERATION BRETONNE LEGITIMISTE
BP 10307 35703 RENNES CEDEX 7
CCP RENNES 361322 N

N° ISSN 1282-6669
CPPAP N° 0908 G 82360

Bimestriel, le N° : 3 € - Abonnement 1 an : 15 €

N° 57 - novembre-décembre 2006

DEUX ECUEILS POUR L'ACTION CONTRE-REVOLUTIONNAIRE

Une malédiction frappe-t-elle la contre-révolution ? Depuis la restauration de 1814, certes incomplète mais réelle, la révolution n'a pas subi d'échec durable. Au contraire, elle accélère son processus de désagrégation et de décomposition de la société. Pourtant, il est reconnu que les forces révolutionnaires ont été très minoritaires en France et sans doute le sont-elles encore. On ne peut en effet classer parmi les ennemis de l'ordre naturel et divin la masse informe qui les suit. Pour elle, la révolution c'est le progrès et elle a peur de ne pas se situer dans le camp du progrès. De même, on ne peut considérer comme contre-révolutionnaires les réactionnaires, ceux qui fixent leur conduite sur la seule attitude des révolutionnaires. Toujours prêts à s'allier aux moins méchants contre les extrémistes du moment, ils accompagnent la révolution dans sa progression.

La cause de la stérilité politique des contre-révolutionnaires n'est donc pas à chercher dans le nombre. Nous la trouverons plus sûrement dans deux écueils principaux : l'économie de l'étude et une abdication du combat politique.

L'économie de l'étude

"Puisque la révolution ne cesse de marquer des points, utilisons les armes qui lui réussissent si bien et affrontons-la sur son propre terrain". Autrement dit, allons en enfer pour abattre Satan. L'outrance du propos ne masque pas l'attitude incohérente de ces militants politiques, pleins de bonne volonté sans doute et ne manquant pas de courage mais pressés d'en découdre et surtout de gagner, au point de négliger toute étude sérieuse de leurs adversaires et de leurs alliés apparents. Une observation objective des armes en question leur montrerait que si la révolution se les a appropriées c'est parce qu'elle en garde toujours la maîtrise, quelles que soient les mains qui les utilisent.

A la quête d'un résultat immédiat, répondant sans rechigner à la mobilisation pour le combat (qui sera toujours celui de la dernière chance), le combattant ne s'encombre pas de doctrine, il faut faire vite. La qualité de ses camarades de combat lui importe peu. Comme eux, il a puisé au hasard des discours de son chef, des raisons de se battre. Contre toute logique politique, il croit en l'existence et au réveil d'un pays réel qu'il identifie à l'image de ses propres convictions. Impatient, il attend la victoire.

L'abdication du combat politique

D'autres combattants n'espèrent même plus cette victoire. La mutation du pouvoir, la bataille des institutions incomberait à Dieu seul sous prétexte que la minorité contre-révolutionnaire serait obligatoirement neutralisée par l'appareil maçonnique. Oubliant que ce dernier est également minoritaire, ils veulent utiliser les dernières forces à la défense des fronts secondaires avec l'espoir de conserver les ultimes positions qui nous restent. *"La demeure brûle, il faut essayer de sauver quelques meubles"*

mais ne luttons surtout pas contre les incendiaires qui occupent les étages supérieurs. Prions et faisons pénitence pour que Dieu les punisse. L'Ancien Testament ne nous rapporte-t-il pas que Yahvé est intervenu directement et à maintes reprises contre les ennemis d'Israël ?"

L'Eglise n'a pourtant pas cessé de nous mettre en garde : "Il faut méconnaître entièrement les conditions réelles de l'humanité pour ne pas voir à quel point le vice ou simplement la lacune des institutions influe sur toutes les classes de la société, et pèse sur les esprits même en apparence les plus fermes et les plus indépendants" disait le cardinal Pie. Comment, dans les conditions actuelles, espérer pouvoir garder et transmettre la foi, si ce n'est à un petit nombre, toujours plus petit ?

Comme Aristote et saint Thomas, ces utopistes reconnaissent que la monarchie est le meilleur des régimes mais dans la pratique ils découragent tout effort politique pour une restauration tant que Dieu n'a pas désigné lui-même et expressément un roi saint.

Cohérence et espérance

Oui, la malédiction de la contre-révolution existe. C'est la division provoquée par l'incohérence des uns et l'abdication des autres.

Face à l'élan dévastateur des Turcs, saint Pie V n'a pas dédaigné la prière. Plus que bien d'autres, il a demandé et fait demander par toute la chrétienté le secours du Ciel. Mais il ne s'est pas arrêté là. Déployant une activité intense, il obtient que plusieurs nations chrétiennes mettent leur flotte à la disposition d'une coalition sous le commandement d'un seul chef.

Dans l'état de grande pitié où se trouvait le royaume de France et l'urgence d'un redressement militaire, sainte Jeanne d'Arc n'a pas dévié de sa mission, elle ne s'est pas adressée à l'un quelconque des chefs des grandes compagnies, ni même à des capitaines prestigieux tel le connétable de Richemont dont la valeur militaire obligera plus tard les Anglais à quitter la France. L'héroïne d'Orléans est envoyée vers le seul prince désigné par les lois fondamentales du royaume, Charles VII. Ce prince était-il saint ? Pour mener à bien sa mission, Jeanne ne renvoie pas les soldats au service du dauphin sous prétexte que beaucoup ne sont que des soudards. Elle rétablit la morale dans son armée et encourage les uns et les autres à confesser leurs fautes avant d'aller au combat. Après, Dieu lui accorde la victoire.

Les sages l'avaient découvert, la monarchie est, dans l'ordre naturel, le meilleur des régimes. Il est aussi le régime voulu par Dieu pour la France, toute l'histoire est là pour nous le prouver. Deux cents ans de révolution ne nous permettent pas de penser qu'Il aurait changé d'avis. "Dieu ne reprend pas sa parole" disait le prince Alphonse. Le trône de France n'est pas vacant et si un miracle est nécessaire pour vaincre la révolution, c'est sans doute celui qui ouvrira les yeux aux impatientes et aux utopistes afin que tous les vrais contre-révolutionnaires se rangent derrière le seul qui soit désigné aujourd'hui par les lois fondamentales du royaume, le prince Louis de Bourbon, lieu-tenant du vrai Roi. En attendant travaillons, avec la grâce de Dieu et nos propres forces, à préparer cette voie.

PIERRE COËTQUEN

EN BREF

EN BREF

EN BREF

EN BREF

EN BREF

EN BREF

✓ Vers l'indépendance de l'Ecosse ?

État souverain et indépendant jusqu'en 1707, l'Ecosse a recouvré une grande autonomie en 1999. Son parlement détient une partie des pouvoirs législatifs qui relevaient auparavant du parlement britannique. La mise en place d'un exécutif a permis le transfert d'un certain nombre de compétences et de responsabilités administratives. Mais aujourd'hui, de plus en plus d'Ecosseis veulent aller plus loin, ils revendiquent une totale indépendance.

Ils se retrouvent en partie au SNP qui tenait sa convention annuelle du 11 au 14 octobre dernier. Ce parti semble devoir emporter les élections au parlement prévues en mai 2007. Actuellement dans les sondages, il devance le parti travailliste au pouvoir. Les dernières élections partielles lui ont été favorables. Les prises de position en faveur de la sécession se multiplient. La dernière apporte un soutien de poids au SNP, il s'agit de celle du Cardinal Keith O'Brien, chef de l'église catholique en Ecosse.

✓ Une charte diocésaine de l'enseignement catholique

Mgr Jean-Pierre Cattenoz, archevêque d'Avignon, s'appête à publier une charte qui replace le Christ au centre de l'enseignement dit catholique de son diocèse.

Dans une interview publiée par le magazine *Famille Chrétienne*, Mgr Cattenoz estime que "aujourd'hui, beaucoup d'établissements catholiques n'ont plus de catholique que le nom".[...] « Adhérent sans

réserve, par paresse et pusillanimité, à une modernité largement marxisée dans son fond comme dans sa forme, l'enseignement catholique est incapable d'appréhender la post-modernité qui se construit [...]. L'abus des valeurs de solidarité, d'ouverture à tous témoigne de cette dissolution intellectuelle et pratique de la culture chrétienne au sein même de l'enseignement catholique.» Bref "à force de faire un catholicisme mou, on n'aura bientôt plus de catholicisme du tout".

La priorité est donc de remettre des heures de transmission de la foi dans toutes les classes chaque semaine. Tous les élèves doivent pouvoir participer à une découverte de la foi en Jésus-Christ et la découverte du Christ doit faire partie du cursus normal de l'école. L'archevêque se dit prêt à enlever l'agrément d'école catholique aux écoles qui n'accepteraient pas cette charte et il demande que «l'ensemble des enseignants soit partie prenante du projet ou accepte de ne pas rester dans l'établissement».

La charte de Mgr Cattenoz a provoqué des remous dans une certaine frange de l'Eglise en France alors que l'assemblée plénière des évêques de France doit se réunir à Lourdes, du 4 au 11 novembre, pour écouter, notamment, une commission présidée par Mgr Aumônier, évêque de Versailles, présenter ses conclusions sur «la mission de l'enseignement catholique dans l'Église et dans la société».

✓ Le Pen et Clemenceau

Nous avons vu le FN à Valmy célébrer la fausse victoire des troupes républicaines intervenant peu après les massacres de septembre. Emporté dans son élan "patriote", Le Pen est allé en Vendée se recueillir sur la tombe de Clemenceau.

Médecin, excellent orateur, Clemenceau est élu député en 1876. Mêlé au scandale financier de Panama, il doit abandonner la politique en 1892. Il y revient avec l'affaire Dreyfus. Chef du mouvement radical (extrême-gauche de l'époque), Clemenceau profite de son retour en grâce pour fonder le «parti républicain radical». Ministre de l'intérieur à 65 ans, il réprime violemment une grève de mineurs. Président du Conseil quelques mois plus tard, il aura d'autres occasions de montrer son sens particulier du dialogue social, notamment lors des manifestations de vigneron languedociens. Mais il ne se contente pas de briser les mouvements sociaux, il mène aussi à son terme la séparation de l'Église et de l'État. En 1917, au plus fort de la Grande Guerre, il torpille une proposition autrichienne pour une paix de compromis.

Ratissant large, M. Le Pen a aussi rendu hommage au maréchal de Lattre de Tassigny et aux soldats de l'Union française tués pendant la guerre d'Indochine. Rapidement, il a également salué "les vestiges de la Chouannerie, étendards éternels de la vieille France catholique et royale".

✓ François Goulard pour la réunification

Dans une interview exclusive accordée à *Armor Magazine* (septembre 2006), le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la Recherche a livré son sentiment sur plusieurs sujets. A propos de la Loire-Atlantique, il a rappelé : "J'ai été l'un des premiers élus signataires de la charte pour la réunification et je maintiens qu'il serait tout naturel à de nombreux points de vue - historiques, culturels et économique- que la Loire-Atlantique fasse partie de la Bretagne". Le chef de file de la droite bretonne n'a pas manqué l'occasion pour critiquer l'action de J.Y. Le Drian dans ce domaine : "J'ai l'impression que tout n'a pas été fait par le président du Conseil régional de Bretagne avec son homologue des Pays de la Loire pour étudier la possibilité d'un accord sur la question, sur une procédure ou sur une consultation. "

Un évêque coadjuteur à Rennes

L'état de santé de Mgr Saint-Macary ne permettait plus à l'archevêque de Rennes d'assumer toutes ses charges. Rome lui a adjoint un évêque coadjuteur, Mgr Pierre d'Ornellas.

SOMMAIRE

☆☆☆☆☆☆

■ Editorial	Pierre Bodin	p. 1
■ En bref	Henri Linon	p. 2
■ La Bretagne Catholique : Le chemin de la rédemption	Pierre Valancony	p. 4
■ Les Pages de notre Histoire : La Bretagne au XVIIIè siècle	Michel Duval	p. 5
■ Tanneries de peau humaine	Michel de Mauny	p. 8
■ La Contre-révolution en Œuvre Le comte Joseph de Puisaye en Bretagne	André Couillard	p.11
■ Notes de Lecture	Pierre Valancony	p.16
■ Carnet		p.17
■ Activités		p.17
■ La Boutique		p.20

Le nouvel évêque est né le 9 mai 1953 à Paris. Il est l'avant-dernier d'une famille de cinq enfants.

Entré à l'École d'ingénieur des hautes études industrielles à l'Institut catholique de Lille, il en a suivi la formation de 1973 à 1976. Il a reçu une formation théologique à l'Institut séculier Notre-Dame de Vie à Vénasque (Vaucluse), puis à la faculté de théologie de Fribourg (Suisse) et enfin à l'Institut catholique de Toulouse. Thèse de doctorat en théologie : « Les orientations données à la morale fondamentale par le Concile Vatican II » (1996), à l'Institut Catholique de Toulouse

Mgr Pierre d'Ornellas est licencié en théologie et titulaire d'un doctorat de théologie.

Il a été ordonné prêtre le 15 août 1984 à Notre-Dame de Vie et ordonné évêque le 10 octobre 1997.

De 1986 à 1991, il a été secrétaire particulier du Cardinal Lustiger. De 1992 à 1995, il ouvre et dirige la Maison sainte Thérèse de Lisieux. De 1995 à 2006, il est directeur de l'École Cathédrale,

Institut Supérieur de Sciences Religieuses du diocèse de Paris. Enfin, de 1997 à 2006, il est évêque auxiliaire de Paris, vicaire général accompagnant les paroisses et aumôneries du Centre de Paris (six premiers arrondissements), la formation (futurs prêtres et diacres, et formation des laïcs), les vocations, le diaconat permanent, les Communautés nouvelles, les médias diocésains et la culture.

HENRI LINON

LA BRETAGNE CATHOLIQUE

Le chemin de la rédemption

Le vicomte de la Messelière¹ réalisa, en 1931, deux dessins à la plume représentant tout à la fois "l'ancien château" de Limoëlan, en la paroisse de Sévignac (Côtes-du-Nord) et un nouvel édifice élevé au XVIII^e siècle dans son voisinage. Au moment de la Révolution, la ci-devant seigneurie de Beaumanoir-Limoëlan appartenait à la famille Picot, dont un des membres, Pierre Joseph de Clorivière (1735-1818) est bien connu des abonnés de LA BLANCHE HERMINE.² Ce jésuite fidèle et intrépide, fonda, en pleine tourmente, avec Mademoiselle Adélaïde de Cicé les Sociétés du Cœur de Jésus et du Cœur de Marie, préfiguration des actuels instituts séculiers.

Cependant, le personnage qui nous occupe aujourd'hui est son neveu, Joseph Picot de Limoëlan (1767-1826), un chouan convaincu qui passa de nombreuses années à combattre la République tant en Bretagne qu'en Vendée. Souvent, au cours de ses multiples errances, cherchant à échapper aux Bleus, il trouva refuge à Sévignac, sous le toit paternel.

Lorsque commença à souffler le vent, encore bien fragile, de la pacification, il se rendit à Paris afin de bénéficier, lui aussi, des conséquences heureuses de l'amnistie. C'est là qu'il rencontra un officier de Georges Cadoudal du nom de Saint-Régeant. Ce dernier cherchait à mettre sur pied une action contre le Premier Consul accusé de mener par ruse et violence, une chasse vigoureuse contre les royalistes. Cadoudal avait projeté d'attaquer Bonaparte, à la loyale, sur la route de Saint-Cloud à la Malmaison afin de s'emparer de sa personne. Saint-Régeant était chargé de voir, sur place, si la chose s'avérait possible et, dans l'affirmative, d'en hâter les préparatifs.

En fait, les deux hommes, devant la difficulté de l'entreprise car l'"Usurpateur" était bien protégé, abandonnèrent leur mission première et échafaudèrent, de leur propre autorité, le funeste complot de la rue Saint-Nicaise³. Un certain Carbon s'étant joint à eux, c'est à trois que les conjurés se partagèrent les rôles en cette veille de Noël 1800 (3 nivôse an IX). Saint-Régeant devait mettre le feu au baril de poudre, installé sur une charrette, au moment du passage de la voiture consulaire et de son escorte qui, sortant des Tuileries se dirigerait vers l'Opéra. Limoëlan devait faire le guet au Carroussel. Carbon, quant à lui, avait participé à la mise en place de la "machine infernale".

Après la terrible explosion, les conspirateurs, profitant de la confusion générale, réussirent à s'éloigner. Dans un premier temps, les autorités penchèrent pour un attentat jacobin mais, très rapidement la thèse d'un complot royaliste s'imposa. D'autant que dès le mois de janvier 1801, la police arrêta Carbon puis Saint-Régeant, tous deux promis à la guillotine. Seul Limoëlan demeurait introuvable en dépit de la diffusion de son signalement et de l'activité des mouchards et des argousins. Bénéficiant

des secours temporels et spirituels du Père de Clorivière, il se cacha dans Paris durant plusieurs mois avant de se réfugier en Bretagne. Cependant, craignant d'être découvert, il envisagea de s'exiler aux Etats-Unis.

L'occasion s'en présenta lorsque sa sœur et son beau-frère arrêtaient de partir en Amérique. Il décida de les suivre, accompagné de sa fiancée. Celle-ci refusa et lui rendit sa parole, ayant fait le vœu, durant sa "cavale" de rentrer au Carmel si la Providence le faisait échapper à la prison et à la mort. Il s'embarqua donc sans elle alors que, peu à peu, s'imposait à son esprit l'idée de rentrer dans les Ordres. Sous l'influence des événements, avec l'assistance de son oncle et l'aide de Dieu, il se révéla un fervent chrétien. Le sacrifice de sa fiancée pesa aussi dans la balance. Il écrivit un jour en songeant à elle : "*L'ange qui fut l'instrument de ma conversion m'a montré le chemin que je devais suivre, et pour me justifier de ne pas l'avoir suivi plus tôt, je ne puis que dire que je ne me croyais pas susceptible de cette grâce*".

Le plus étonnant, c'est que durant tout le reste de ses jours, les américains ne le connurent que sous le nom de Joseph Picot de Clorivière, emprunté à son parent, peut-être par reconnaissance ou pour rompre avec un passé douloureux. Jamais il ne fit de confidence sur l'affaire de la rue Saint-Nicaise ou sur son engagement contre-révolutionnaire. Devenu prêtre en 1812, son évêque lui confia la cure de Charleston, en Caroline du Sud. Ses paroissiens, aux idées avancées, lui furent hostiles et, en 1814, au retour des Bourbons, il souhaita rentrer en France. Cependant, peu avant de prendre le bateau, il comprit que sa mission était de rester en Amérique, ce pays neuf qui avait tant besoin de prêtres. Dans le même temps les autorités religieuses lui proposaient de prendre la direction spirituelle d'une communauté visitandine de Georgetown. C'est dans cette fonction qu'il donna toute sa mesure, édifiant les religieuses par sa vie et son apostolat. En particulier, il s'attacha à répandre la dévotion au Sacré-Cœur. L'inspiration de son oncle le guidait, traversant l'Atlantique tout comme le souvenir de ces milliers de combattants tombés pour Dieu et le Roi, le sacré-cœur sur la poitrine. Avec l'aide de Charles X, il fit édifier et orner, dans le couvent une chapelle dédiée à ce même Sacré-Cœur. Il repose depuis 1826 dans la crypte de ce saint édifice. Et sur son tombeau on peut lire : "Il gouverna la Communauté confiée à ses soins avec une prudence consommée, une éminente piété et une charité à toute épreuve".

A-t-il par un ministère si exemplaire expié la faute de la rue Saint-Nicaise ? C'est un secret entre lui et Dieu. Rappelons simplement que chaque nuit de Noël, on pouvait le voir prier devant le tabernacle, ravivant sans doute chaque instant de cette tragédie.

PIERRE VALANCONY

¹ Sources

"*Le Loudouvre et le canton de Dinan-Est*" par le vicomte de la Messelière, Les Presses Bretonnes, Sait-Brieuc, 1948.

"*Georges Cadoudal et la Chouannerie*" par Georges de Cadoudal, Ed. S- Michel, St Céneré, 1971.

"*Vieilles maisons, vieux papiers*" par G. Lenotre, tome III, Librairie académique Perrin, Paris, 1981.

"*Histoire de l'émigration, 1789-1814*" par Ghislain de Diesbach, Ed. Grasset, Paris 1975.

² La BLANCHE HERMINE, numéros 14 (sept-oct. 1999) et 15 (nov-déc. 1999)

³ L'attentat de la rue Saint-Nicaise provoqua la mort d'une dizaine de personnes dont la fillette (13-14 ans) chargée, par Saint-Régeant, de tenir le cheval par la bride. De nombreuses maisons furent détruites ou endommagées et l'on compta une vingtaine de blessés.

LES PAGES DE NOTRE HISTOIRE

Histoire de Bretagne : La Bretagne sous le règne de Louis XVI (1^{ère} partie : 1775-1786)

Vie politique

Les premiers actes du nouveau roi seront accueillis en Bretagne avec enthousiasme. Le renvoi du duc d'Aiguillon, le retour du Parlement, la désignation du duc de Penthièvre pour diriger la session de décembre 1774 constituaient autant de gages des bonnes dispositions dont était animé le gouvernement royal à l'égard de la province. Cependant les

Etats se refusaient avec obstination à ce que, par rapport aux devoirs, le système de la régie soit substitué à celui de la ferme (source de corruption). Au cours des neuf années suivantes le nouvel intendant, Caze de la Bove, se heurtera à une opposition très vive de leur part. Visiblement ils s'employaient, à travers les commissions intermédiaires mises en place, à accroître leurs attributions. C'était dans la

noblesse que se manifestait surtout l'esprit d'opposition. L'accusation de corruption portée contre un de ses membres, Mr Desgrées du Lou, reconnue finalement mal fondée, ne contribuera pas à l'apaisement. La noblesse frondeuse et volontiers "républicaine" constituait le "bastion". La question fiscale n'était pas la seule qui mit aux prises noblesse et tiers-état. A propos des octrois municipaux ou du partage des communs se produiront, en effet, de très vifs ressentiments entre les deux ordres.

Moins que ces querelles mesquines mais déjà graves, c'étaient surtout les événements de la guerre d'indépendance américaine qui passionnaient l'opinion bretonne, ravie de trouver là une revanche contre la perfide Albion... L'arrivée en Bretagne des premiers ambassadeurs des insurgés, venus solliciter l'aide du roi, souleva l'enthousiasme de nombreux Nantais en rapport continu déjà avec les Antilles voisines. Cette guerre devait témoigner bientôt du brillant réveil de la Marine Royale. C'est en effet sur les côtes bretonnes, au large de Brest, que se déroulèrent les premiers épisodes (combat de *la Belle Poule* contre *l'Arethuse*), bataille d'Ouessant (juin-juillet 1778), combat de *la Surveillante* (6 octobre 1779), soutien aux navires corsaires américains, autant de combats furieux qui précéderont l'envoi d'une flotte venue débarquer sur les côtes américaines des renforts, dont ceux de nombreux volontaires bretons (La Rouërie, etc.) qui s'avèreront décisifs, notamment à Yorktown.

La situation économique et sociale

Si la population de la Bretagne semble s'être accrue (de 1.700.000 à 1.838.000) de 1698 (mémoire B. de Nointel) à 1733 (de Gallois), il ne paraît pas en être de même pour la période s'étendant de 1770 à 1787 (d'aucuns déplorent rétrospectivement un excès de décès de 101.594 !!!)⁽¹⁾ Il convient cependant de ne pas se méprendre sur cette tendance. Elle n'est nullement imputable à la baisse de la natalité mais à une série de disettes et d'épidémies qu'il était difficile alors aux pouvoirs en place de combattre, surtout dans les campagnes, en raison de l'insuffisance des services d'hygiène et

⁽¹⁾ Il convient d'accueillir avec beaucoup de réserves ces chiffres "savants" issus du rapprochement des données des services (fiscaux) de l'intendance (feux) et de celles fournies (paroisses) par le géographe Ogée dans son dictionnaire.

de santé. La vitalité bretonne ne s'en affirme pas moins tout au long du XVIII^e siècle dans le rôle important que ne cessent de jouer les Bretons dans toutes les entreprises lointaines.

Si beaucoup de vieilles familles nobles avaient disparu, elles s'étaient vues remplacer par d'autres anoblies souvent par "finances" ou par l'achat de charges anoblissantes (offices). Devenue héréditaire, la noblesse parlementaire tranchait par son opulence. Toute autre était la situation de la petite noblesse demeurée nombreuse dans certains évêchés (Dol, Saint-Malo, Tréguier). Ne jouissant que de revenus médiocres, beaucoup avaient peine à soutenir leur rang surtout les cadets qui ne pouvaient se partager que le tiers de la succession. Nombreux étaient ceux qui se tournaient vers le service du Roi (armée) ou de l'Eglise, se contentant ensuite d'une maigre pension (retraite). Peu attirés par la Cour de Versailles, fiers de leur indépendance, ils demeuraient très attachés aux droits et privilèges de la Bretagne et peu ouverts aux "idées nouvelles". Tels n'étaient point les bourgeois peuplant les juridictions royales, présidiales et maréchaussées dont beaucoup s'employaient à acquérir des fiefs et, disciples de philosophes, souhaitaient la liberté des opérations commerciales et industrielles, gérées par les traites et les règlements corporatifs.

De beaucoup plus nombreuse (3/4), la population des campagnes était soumise à des régimes souvent assujettissants (fermage, domaine congéable). Elle souffrait non seulement de l'insécurité (vagabondage) mais aussi du poids des charges fiscales (taille et multiples droits féodaux). L'instabilité du cours des marchés (céréales) dans les foires renforçait la précarité de cette population. Les généraux des paroisses dans les campagnes, comme les bureaux de charité dans les villes (vers lesquels trop accouraient) ne disposaient pas des ressources pécuniaires nécessaires pour leur venir en aide. De son côté l'endettement des villes s'accroissait.

Encouragée par le pouvoir royal, la mise en culture des landes et terres vagues par voie d'afféagement n'était cependant pas bien acceptée par les paysans car elle provoquait souvent l'élévation du prix des denrées sur certains marchés (exportations).

L'industrie, le plus souvent domestique, de la toile procurait des ressources supplémentaires aux cultivateurs permettant une exportation estimée à 12 millions de Livres en 1748. Très développée dans les environs de Rennes (Noyales) elle l'était aussi près de Quintin, Uzel et Loudéac (toiles fines, voiles pour la Marine Royale), tricots de Vitré, tanneries de Rennes, raffineries de Nantes, céramiques de Rennes etc.. Le plomb argentifère était exploité à Pont-Péan près de Rennes mais aussi au Huelgoat.

L'urbanisme fait de notables progrès au XVIII^e siècle. Ravagée par un terrible incendie (1720), Rennes est entièrement rebâtie. La ville, capitale judiciaire, compte 30.000 habitants, Nantes 50.000, Vitré 14.000, Vannes tout autant. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, les armateurs malouins avaient supplanté la Compagnie des Indes dans le commerce avec l'Orient (Arabie, Indes). Siège de cette compagnie, Lorient avait connu, au milieu du règne de Louis XV, une activité commerciale intense mais s'était vue ruiner par la chute de l'empire colonial français au Traité de Paris (1763). Ce traité ne devait pas affecter l'activité du port de Nantes qui s'était "spécialisé" dans le commerce de la traite des Noirs (Afrique-Antilles). De son côté, Brest avait vu ses constructions maritimes se développer à la faveur de la Guerre d'Indépendance Américaine.

L'Eglise. Vie religieuse du peuple breton

A la fin du XVIII^e siècle, le clergé jouait encore un rôle important dans l'administration du pays. Assurant l'entretien de la plupart des hôpitaux, des œuvres d'assistance et la charge de l'enseignement, l'Eglise contribuait aussi aux besoins de la Monarchie en participant à l'offre en Bretagne du "don gratuit". Appartenant pour la plupart à des familles nobles, parfois étrangers à la province, les évêques, nommés par le Roi, courtois, diplomates et de bonnes mœurs, résidaient dans leurs diocèses et assuraient les devoirs de leurs charges. Une

grande distance séparait cependant ces prélats des recteurs des paroisses, accablés eux-mêmes de lourdes charges, et de leurs vicaires souvent réduits à disposer de la "portion congrue" que leur versaient abbayes, couvents et monastères (sur les dîmes dont ils jouissaient). Depuis la fondation des séminaires, le niveau intellectuel et moral du clergé, d'origine le plus souvent paysanne, s'était relevé. Dans plusieurs paroisses bretonnes, les clercs bénéficiaient d'une nomination directe du Saint-Siège. Un concours spécial permettait de mieux évaluer la formation des candidats, leurs aptitudes mais aussi leur maîtrise de la langue bretonne parlée alors dans cinq diocèses de la province. Certains ecclésiastiques aspiraient à des réformes, d'autres se piquant de bienfaisance, s'intéressaient aux questions économiques et aux œuvres sociales. Les abbayes d'hommes étaient pour la plupart en pleine décadence, les vocations chez eux devenaient de plus en plus rares. Chez les femmes, par contre, la ferveur religieuse ne s'était point relâchée : Carmélites, Clarisses, Visitandines, Augustines, menaient une vie de prière tandis que d'autres (Visitandines) s'adonnaient principalement à l'éducation des enfants dans la petite bourgeoisie (filles).

Dans les campagnes, grâce à l'impulsion donnée au siècle précédent par les grands missionnaires bretons la foi demeurait vive. Les fidèles, souvent regroupés en confréries religieuses, animaient fêtes religieuses, offices et processions. Par contre dans les villes la foi avait baissé. Dans les faubourgs les plus importants d'entre elles, la population était déjà fortement déchristianisée, la moralité peu élevée. Le jansénisme continuait à trouver un terrain favorable auprès des milieux judiciaires et parlementaires où il se mêlait au gallicanisme. Nous retrouvons là le germe des idées du siècle qui devaient précipiter l'éclosion du mouvement révolutionnaire.

MICHEL DUVAL

Fédération Bretonne Légitimiste (F.B.L.)

téléphone :

courriel :

B.P. 10307 35703 Rennes cedex 7

0871 31 10 40

fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr

"La Révolution est un bloc" affirmait Georges Clemenceau. Il ne faisait que constater une réalité car il est évident à tout esprit réfléchi et indépendant que la Terreur est sortie tout droit de 1789, de même que la Révolution est le fruit pernicieux du XVIIIème siècle libertin aux mœurs relâchées et au dérèglement de la morale, ce siècle abusivement appelé le "siècle

des lumières". Au demeurant la période sanglante de la Révolution ne commença point en septembre 1792, mais dès les 26 et 27 janvier 1789 à Rennes, marqués par les premières émeutes sur lesquelles chacun a en mémoire la réflexion de Chateaubriand. Cette sanglante "émotion" populaire fut suivie les 27 et 28 avril par la mise à sac de la manufacture Reveillon, au faubourg Saint-Antoine à Paris, par des émeutiers soudoyés par le duc d'Orléans. Il y eut 25 morts et 22 blessés.

Il est donc mal venu de prétendre, que la Révolution des "Droits de l'Homme", celle de 1789, était la seule dont on devait se réclamer et condamner la Révolution sanglante qui la suivit. Subtile argutie ! Tout se tient, tout s'enchaîne : 1792 fut la conséquence logique, inéluctable de 1789.. On ne peut séparer de la Révolution aucune partie de son ensemble : elle constitue bel et bien un bloc, comme l'a dit Clemenceau.

Qui prône la Révolution doit endosser la responsabilité de tous ses massacres, de toutes ses turpitudes, telles les tanneries de peau humaine sur lesquelles existent trop de témoignages pour qu'on les révoque en doute.

"Nous l'allons montrer tout à l'heure."

Citons d'abord le témoignage du conventionnel Harmand (de la Meuse) qu'il a consigné dans un livre paru en 1820 chez Maradan, à Paris, et intitulé *"Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution."* Voici ce qu'il apporte :

"Une demoiselle jeune, grande et bien faite, s'était refusée aux recherches de Saint-Just ; il la fit conduire à l'échafaud. Après l'exécution il voulut qu'on lui présentât le cadavre et que la peau fût levée. Quand ces odieux outrages furent commis, il la fit préparer (la peau) par un chamoiseur et la porta en culotte. Je tiens ce fait révoltant de celui-même qui a été chargé de tous les préparatifs et qui a satisfait le monstre ; il me l'a raconté avec des détails accessoires que je ne peux pas répéter en présence de deux autres

personnes qui vivent encore. Il y a plus : c'est que, d'après ce fait, d'autres monstres, à l'exemple de Saint-Just, s'occupèrent des moyens d'utiliser la peau des morts et de la mettre dans le commerce. Ce dernier fait est encore constant. Il ne l'est pas moins que, il y a environ trois ans, on mit aussi dans le commerce de l'huile tirée des cadavres humains ; on la vendait pour la lampe des émailleurs."

Arrêtons-nous un instant sur cette dernière accusation pour dire qu'il ne s'agit pas d'un racontar : il est établi par des faits notoires, en particulier à Clisson où, le 6 avril 1794, des soldats de la compagnie de Marat dressèrent un bûcher sous lequel ils placèrent des barils et, dans une seule nuit, ils firent fondre les cadavres de cent cinquante femmes pour se procurer de la graisse. Ces barils furent transportés à Nantes pour être vendus aux hôpitaux et dans le registre de Carrrier on lit que *"cette opération économique produisait une graisse mille fois plus agréable que le saindoux."*

Des mémorialistes, des écrivains se posant en historiens parlèrent à leur tour des tanneries de peau humaine : Georges Duval dans ses *"Souvenirs de la Terreur"*, Granier de Cassagnac dans son *"Histoire des Girondins et des massacres de septembre"*, ou encore *"l'Histoire impartiale des Révolutions"* de Prud'homme, *"Les brigands démasqués"* de Danican, etc. On ne peut négliger le témoignage d'une personne qui vécut sous la Révolution et était bien placée pour recueillir des confidences : c'est Aimée de Coigny qui écrit, dans le chapitre sur la Convention de son *"Journal"* : *"Trois tanneries de peaux humaines, aux Ponts de Cé (près d'Angers), à Etampes, à Meudon, ont été identifiées ; à la fête de l'Être Suprême plusieurs députés en portèrent des culottes. Après Thermidor Galetti le prouva au péril de sa vie."* L'abbé de Montgaillard corrobore les dires d'Azimée de Coigny dans le troisième (p. 290) des neuf tomes de son *"Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'en 1825"* ; il a vu cette tannerie de Meudon et il confirme qu'on y *"tannait la peau humaine, et il est sorti de cet affreux atelier des peaux parfaitement préparées. Le duc d'Orléans (Egalité) avait un pantalon de peau humaine. Les bons et beaux cadavres des suppliciés étaient écorchés et leur peau tannée avec un soin particulier. La peau des hommes avait une consistance et un degré de bonté supérieur à la peau de chamois ; celles des femmes présentait moins de solidité à raison de la mollesse du tissu."*

Voici encore deux faits qui viennent fortifier ce qui précède : une affiche du temps et un exemplaire de la Constitution du 24 juin 1793 reliée en peau humaine. Louis Combe a fait connaître le texte du placard, copié sur l'original même, dans ses *"Episodes et curiosités révolutionnaires"* et l'a fait suivre de sa *"Réponse à l'affiche de Billaud-Varenne, Vadier, Collot et Barère"* dans laquelle il dit ceci :

"Plusieurs journaux avaient parlé avant nous des prétendues tanneries. Le fait nous parut si hasardé que nous le reléguâmes dans les on-dit, et nous nous contentâmes, dans un mémoire suivant, de rapporter littéralement les détails que donnait à ce sujet une feuille accréditée. Billaud-Varenne, Vadier, Collot et Barère ont cru bon et utile de signer une grande affiche bleue contre nous seuls".

"A la première explication que nous venons de donner, nous ajouterons que le fait de la tannerie humaine a certainement existé, puisqu'un de nos abonnés nous envoie, comme un digne monument des décevoirs, une Constitution de 1793, imprimée à Dijon chez Causse, sur un papier vélin et reliée en peau humaine qui imite le veau fauve. Nous offrons de la montrer à tous ceux qui seraient curieux de la voir..."

Cet exemplaire de la Constitution a une histoire. Il devint plus tard la propriété d'un historien de la Révolution, Villeneuve, qui y joignit un exemplaire de l'affiche et une note destinée à l'authentifier. Muni de telles références, le livre fut mis en vente et acquis en 1849 par un libraire parisien. On en perd ensuite la trace jusqu'en 1864 où, le 13 février de cette année, il était vendu par les soins de M. France, le père d'Anatole, le maître styliste et délicieux conteur, pour la coquette somme de 231 F or. Cet exemplaire, après avoir eu plusieurs possesseurs, dont le marquis de Turgot, fut acheté en 1889 par le musée Carnavalet. C'est un in-12, joliment relié avec filets sur les plats et doré sur tranches.

Continuons nos recherches. Paul Lacroix, plus connu sous le nom de Bibliophile Jacob, avait fait la connaissance d'un nommé Souterre, ancien Hussard de la Mort, lequel lui assura avoir porté une culotte de peau humaine. Il recueillit un aveu identique de la bouche d'un architecte qui était, en 1823, un des plus terribles exécuteurs de la Bande Noire : il rasait les châteaux avec une impitoyable malerage. Cet architecte lui confia que, se trouvant à l'armée, il avait porté une culotte de peau humaine "fort bien tannée, fort souple et fort convenable."

Un certain Dusaulchoy de Bergemont, qui avait été l'ami de Camille Desmoulins et son collaborateur, publia en 1818 chez Rosa, à Paris, un livre en deux volumes portant pour titre *"Mosaïque historique, littéraire et politique, ou glanage instructif et divertissant d'anecdotes inédites ou très peu connues, de recherches bibliographiques, de traits curieux, de bons mots et de médisances"*. La concision n'était pas la qualité de cet auteur ! A la page 140 du premier volume, sous le titre "Tannerie de peau humaine", on lit :

"Quel est le peuple d'Europe qui ne prend pas pour une fable l'établissement de la tannerie de peau humaine de Meudon ? On se souvient cependant qu'un homme vint à la barre de la Convention annoncer un procédé simple et nouveau pour se procurer du cuir en abondance ; que le Comité de Salut public lui accorda l'emplacement de Meudon dont les portes furent soigneusement fermées et qu'enfin plusieurs membres de ce Comité furent les premiers qui portèrent des bottes faites de cuir humain. Ce n'était pas au figuré que Robespierre écorchait le peuple, et comme Paris fournissait des souliers aux armées, il a pu arriver à plus d'un défenseur de la patrie d'être chaussé avec la peau de ses parents et amis".

L'homme en question s'appelait Seguin, "inventeur de nouveaux procédés pour le tannage des cuirs", auquel le Comité de Salut public procura "toutes espèces possibles de facilités" pour la fondation des Tanneries de Sèvres, et non de Meudon comme dit notre chroniqueur qui confond avec une usine de munitions de guerre fondée à Meudon.

Quoique manquant de preuves, son accusation, jointe à maintes autres du même genre, ne laisse pas d'être troublante, comme l'est l'émotion qui saisit les thermidoriens chargés de la surveillance de l'établissement de Meudon devant les bruits persistants et de plus en plus fournis sur l'existence d'une tannerie de peau humaine. Ils la manifestèrent près de la Convention par une démarche que nous fait connaître le *"Moniteur"*.

Les représentants du peuple envoyés à Meudon adressent à la Convention une lettre par laquelle ils réclament contre un bruit calomnieux, inséré dans plusieurs journaux, qu'on tannait à Meudon des peaux humaines pour en faire des cuirs.

"La Convention passe à l'ordre du jour".

L'existence de ces tanneries d'un nouveau genre est établie en Vendée pendant les années cruelles de 1793-1794.

Poursuivons notre quête de témoignages.

En 1829, la comtesse de la Bouère, qui préparait la rédaction de ses "Mémoires", se trouvait à passer par La Flèche, a l'idée de recueillir, si possible, de quelqu'un du pays des renseignements sur le passage des Vendéens dans cette ville pendant la Virée de Galerne. Aux abords de la diligence elle s'adresse au hasard à un homme qui flâne par là et lui pose des questions. "Vous ne pouviez mieux vous adresser, Madame, répond-il. J'ai servi sous les généraux Kléber, Canclaux, Turreau, Cordelier..." Et cet ancien Bleu donne à Mme de la Bouère de terribles précisions ; il se vante même d'avoir écorché des "brigands" pour en faire tanner la peau à Nantes. Et il conclut le récit de ses exploits par ce satisfecit personnel : "Ah ! je bâchais bien. Aussi, on m'appelait "le boucher des Vendéens". Et si cela revenait, je recommencerais encore."

"Je le ferais encor', si j'avais à le faire."

Oh ! Corneille !

Des pièces à conviction existent dans des collections privées ; mais l'on peut voir au musée Dobrée, à Nantes, une peau tannée. Ce n'est pas celle d'un Vendéen, c'est celle d'un Bleu, tué à la défense de Nantes, en juin 1793, qui avait légué sa peau pour en faire un tambour ! Selon sa volonté elle fut préparée dans une tannerie des bords de la Sèvre nantaise; malheureusement son épaisseur insuffisante ne convint pas à un tel usage...

Vraiment, la célébration s'imposait du bicentenaire de cette Révolution sanguinaire qui a été exaltée par tous les grands dictateurs totalitaires et massacreurs de l'histoire contemporaine : Lénine, Trotsky, Staline, Hitler, Mao, Pol Pot, grand admirateur et continuateur de Robespierre, Ceaucescu, le dernier... provisoirement.

Le général Beysser, au dire de Créteineau-Joly (*Histoire de la Vendée militaire*, T 1, p. 165, Ed. de 1851), osa être le premier à porter un pantalon fait avec la peau préparée et tannée des Vendéens qu'on écorchait après la bataille.

A Angers, le fondateur d'une tannerie de peau humaine fut le major Péquel qui chargea le tanneur Langlais de les préparer. Le manchonnier Prudhomme put ainsi confectionner trente-deux culottes en peau de Vendéens que portèrent certains officiers Bleus.

Dans un ouvrage impartial et s'appuyant sur des documents irréfutables, le professeur Raoul Mercier, professeur honoraire de l'Ecole de Médecine de Tours, membre correspondant de l'Académie des Sciences, publia en 1939 chez Arrault et Cie, à Tours, "*Le Monde médical dans la guerre de Vendée*" où il donne des précisions sur le chirurgien-major Péquel du 4^{ème} bataillon des Ardennes qui "*s'est acquis, dit le Pr Mercier, une triste célébrité en dirigeant l'atelier de tannerie de peaux des Vendéens fusillés près d'Angers*".

Cette idée macabre ne lui appartient pas, car Saint-Just, dans son rapport du 14 août 1793 à la Commission des moyens extraordinaires, écrit : "*On tanne à Meudon la peau humaine. La peau qui provient d'hommes est d'une consistance et d'une bonté supérieure à celle du chamois. Celle des sujets féminins est plus souple mais elle présente moins de solidité*". Cette utilisation des sous-produits des massacres est une des formes du sadisme terroriste.

Le rôle de Péquel est certifié par deux témoins : l'un, Poitevin, agent national de la commune des Ponts-de-Cé, interrogé le 15 brumaire an III (6 novembre 1794), affirme avoir vu Péquel écorcher au bord de la Loire une trentaine de Vendéens fusillés. L'autre, un Angevin, Robin, raconta le 31 mai 1852, les scènes dont il fut témoin dans sa jeunesse : "*J'avais, dit-il, l'âge de treize à quatorze ans, je puis affirmer avoir vu, sur les bords du fleuve (la Loire), les corps des malheureux Vendéens dont les cadavres avaient été écorchés. Il étaient écorchés à mi-corps parce qu'on coupait la peau au-dessous de la ceinture, puis le long des cuisses jusqu'à la cheville, de manière qu'après son enlèvement le pantalon se trouvait en partie formé. Il ne restait plus qu'à tanner et à coudre*". Les peaux étaient envoyées à la tannerie de Langlais, aux Ponts-Libres, ci-devant les Ponts-de-Cé, où elles étaient travaillées par des soldats, les ouvriers refusant de faire ce travail.

"*L'intermédiaire des chercheurs et curieux*" du 30 mars 1936 révélait qu'il s'était tout de même trouvé un tribunal pour condamner l'officier de santé Morel et le bourreau, coupables d'avoir détourné la peau de l'abbé Thomas, de Guebwiller, guillotiné à Colmar.

MICHEL DE MAUNY

Le comte Joseph de Puisaye en Bretagne en 1793-1794

A l'instigation de ses amis, Joseph de Puisaye a décidé de se rendre à Londres. Il doit embarquer clandestinement dans l'anse du Guesclin, au nord de Saint-Coulomb. Deux groupes de personnes devaient partir sur le même bateau, Malgré une préparation minutieuse, l'opération échoue suite à un accrochage avec une patrouille ennemie. Lemasson, capitaine du bateau, Saucet-Duval et un autre volontaire partent à la recherche des Chouans et des autres personnes poursuivies par les républicains. Ils retrouvent l'un des groupes et l'entraînent précipitamment, abandonnant sur la plage divers paquets personnels. Cependant, l'un des membres du groupe, l'abbé Restif, s'est rendu aux républicains, protégeant ainsi la fuite de ses compagnons. Interrogé et très fatigué, l'abbé donne beaucoup de renseignements.

4e partie : Les interrogatoires de l'abbé Restif et leurs conséquences

Les chargés d'ordre de Puisaye lui ont dit que les chouans n'étaient pas encore bien forts, qu'ils avaient sur les bras des nuées de républicains, mais que malgré cela, ils surprenaient souvent leurs postes et leur faisaient beaucoup de mal, mais aussi ils lui ont avoué que les républicains leur avaient tué du monde et les harcelaient beaucoup.

Il a laissé dans la maison de la Motte-aux-Chauffés dans une chambre de la maison principale donnant sur la salle ou le vestibule, un des chanoines de Rennes qui n'a pu les suivre lors de leur sortie pour l'embarquement, parce qu'il est incommodé d'une hernie. Puis l'abbé Restif écrit : *«J'affirme la présente déclaration conforme à ce que j'ai oui, vu et fait»*

Confusions et défaillances de mémoire

Vers les deux heures du matin, le 5 septembre, «le procès-verbal des déclarations dudit Restif étant terminé et de lui signé, l'assemblée arrête qu'il sera sur-le-champ et par un de ses membres conduit en prison et écroué et qu'il sera renvoyé dans le jour au directeur du juré conformément à la loi»¹.

L'homme que les membres du directoire de Saint-Malo interrogèrent entre une heure et deux heures du matin en était à sa deuxième nuit blanche. Il n'avait pas dormi la nuit mouvementée du 3 au 4 septembre, il avait passé une journée éprouvante à Saint-Coulomb. On venait, après une longue marche de nuit, de l'amener à Saint-Malo et c'est dans ces conditions d'affaiblissement physique, sans la présence de défenseurs ou de témoins (les gens de Saint-Coulomb venaient de partir) qu'il dut

subir ce nouvel interrogatoire. Certaines de ses déclarations sont en contradiction avec les réponses qu'il avait faites lors de son premier interrogatoire où il avait dit (ce qui correspondait à la vérité) que la nuit même, alors qu'il marchait pour s'embarquer, il avait entendu des coups de feu, mais de fort loin. Dans son deuxième interrogatoire il croit s'être trouvé avec ceux qui tirèrent sur le sergent. En fait, ses compagnons ne tirèrent pas sur la patrouille et c'est trois heures après les coups de feu que les hommes du détachement lui apprirent la mort du sergent. Dans son premier interrogatoire il avait déclaré qu'il ne savait pas si ses compagnons avaient réussi à s'embarquer, mais que c'était bien sûr leur désir, qu'il ne pouvait donner le nom de la personne qui l'avait hébergé à Saint-Méloir ; il ne désignait pas non plus les particuliers du village de Rogeret en Saint-Coulomb qui l'avaient accueilli. Mais devant le directoire du district, il affirme être certain que les autres ne se sont pas embarqués et il indique les fermes où, à son avis, ils se sont réfugiés, car ils avaient coutume de s'y cacher. Il affirme avoir laissé dans la maison de La Motte un des chanoines de Rennes, ce qui ne peut être vrai, puisque les deux chanoines étaient partis pour Jersey.

Manifestement, l'abbé Restif n'est plus entièrement lucide. Il confond et embrouille les faits en mettant sur le même plan des événements qu'il a vécus et d'autres dont il a entendu parler, mais qui se sont déroulés à des moments différents. N'est-ce pas une fatigue extrême, proche d'un état de demi-sommeil qui le ferait s'exprimer ainsi ? Il perd pied, comme dans un rêve où son esprit, livré à des impulsions désordonnées, n'arrive plus à distinguer la réalité de la fiction. Il ne maîtrise plus ses pensées, comme un homme à demi éveillé et exténué à qui on arriverait à faire dire tout ce

¹ A. D., I-et-V., Archives de Saint-Malo, LL 149 (délibérations du district du 3 thermidor an 2 ou 3 nivôse an 3).

qu'on attend de lui comme après un lavage de cerveau. Après les émotions de la veille, l'épuisement physique, l'angoisse et le harcèlement d'un nouvel interrogatoire au milieu de la nuit (la deuxième qu'il passait sans pouvoir se reposer) expliqueraient ces confusions et ces défaillances de mémoire, en même temps que cette inconscience qui, par ses confidences inconsidérées, étonnantes de précisions, compromettent tous ceux qu'il nomme. Enfin, ce dérèglement mental ne serait-il pas la manifestation d'une maladie, d'une fièvre que l'abbé Restif aurait contractée pendant un séjour aux Indes et dont son frère parlera bientôt.

Troisième interrogatoire

Le lendemain, 19 fructidor (5 septembre), l'abbé Restif, qui avait pu reprendre ses esprits, subit un nouvel interrogatoire conduit par Pierre Ducognet, juge et directeur du juré d'accusation au tribunal du district de Port-Malo². Ses réponses, toutes de sobriété, de discrétion, de dignité, contrastent avec celles de la veille. Elles révèlent une attitude entièrement différente. Il dit qu'il a été arrêté avant-hier, la nuit, sans savoir quelle heure il était ; qu'il n'était pas accompagné, mais qu'il était seul, qu'il n'avait point d'armes, mais que son intention était de s'embarquer s'il en avait trouvé l'occasion ; qu'il n'était chargé d'aucune commission pour les émigrés ; qu'il a eu connaissance qu'il a été effectivement tué un militaire la nuit de son arrestation, que le rapport lui en fait par les soldats du détachement qui l'arrêta, qu'il entendit ou crut entendre les coups de feu, mais qu'il se croyait éloigné d'un quart de lieue. Il n'a vu alors aucun particulier s'enfuir. L'abbé Restif, à la différence de la veille, prend soin de ne pas mettre en cause ses compagnons de voyage. Il affirme fermement que s'il ne s'est pas conformé aux lois relatives aux ecclésiastiques c'est *«parce qu'il les croyait contraires et à sa conscience et à sa façon de penser.»* Il ajoute qu'il n'est pas sorti de France depuis la révolution, qu'il a demeuré chez lui en la commune de Saint-Jouan-des-Guérets, ensuite chez son frère en la commune de Port-Solidor, qu'il a passé quelques jours en la commune de Saint-Méloir chez une particulière dont il déclare ne pas se rappeler le nom, (alors que la veille il avait donné son nom) *«qu'enfin il était depuis cinq à six mois dans la commune de Saint-*

Coulomb où il a demeuré d'abord à la Motte-aux-Chauffes chez la veuve La Motte Grout sans se rappeler le nom des autres personnes chez lesquelles il a demeuré» Il observe la même discrétion lorsqu'il répond que pendant qu'il s'est tenu caché dans ces différentes communes, *«il a dit la messe et administré les sacrements lorsqu'il en était requis»*, que, de temps en temps, un particulier lui apportait quelques fonds à titre de secours et de charités *«sans vouloir déclarer le nom du particulier, ajoutant qu'il ne le pouvait même pas.»* Les ornements qui lui servaient à dire la messe sont encore à la Motte-aux-Chauffes, mais ils appartenaient à la maison. Il se proposait s'il avait pu aller à Jersey, ou en Angleterre de repasser en France aussitôt que la paix serait rétablie et qu'il pourrait être en sûreté. Il n'a pas lieu de craindre qu'on puisse prouver qu'il était chargé de commissions pour des émigrés : à la Motte-aux-Chauffes, la maîtresse de cette maison l'avait chargé de remettre un couvert d'argent à M. Grout-Beauvais, émigré, et il n'était chargé d'aucune autre commission. Quand on lui représente qu'il n'est pas possible qu'il fût seul pour aller s'embarquer, il répond *"qu'il sortit seul de la maison de la Motte-aux-Chauffes, mais qu'on l'avait informé que plusieurs devaient se trouver au lieu de l'embarquement, qu'effectivement il rencontra trois ou quatre particuliers qu'il ne put suivre attendu qu'il était chargé. L'un d'eux s'appelait Duval sans qu'il le connût davantage."*

Le piège du juge Ducognet

L'abbé Restif ayant fait preuve d'une grande prudence dans ses réponses, le juge lui tend alors un piège pour obtenir le nom des personnes qui l'ont caché. Il lui demande s'il serait en état de prouver qu'il a résidé en France pendant la révolution. Convaincu, à tort, que le fait de ne pas avoir quitté la France est sa sauvegarde, l'abbé Restif voit dans cette question une planche de salut. Il peut en faire la preuve, dit-il. C'est pour lui une garantie efficace qui le sauvera et il indique le nom des témoins qui peuvent attester sa résidence en la commune de Port-Solidor, à savoir, son frère Thomas Restif et sa femme, Mme l'Aubry, veuve Legrand et son fils, M. Duvivage Bichat, et les femmes Busson, jardinières, voisines de son frère, dans le jardin desquelles il allait souvent se promener. Le juge lui demande alors *«s'il a des témoins à indiquer pour sa résidence dans les autres communes.»* La question était formulée de

² A.D., I-et-V., L 2919, Dossier Le Restif n° 255.

façon à ancrer l'abbé Restif dans son erreur et à tromper sa bonne foi. En reprenant à son compte le terme «témoin» que l'abbé Restif a employé, le juge feint de le considérer comme le mot juste propre à désigner ces personnes, alors qu'à ses yeux, ces témoins sont en fait des receleurs d'ecclésiastiques passibles des peines et des sanctions prévues par les lois de la république, et qui vont être, par ses soins, arrêtés, emprisonnés et poursuivis. L'abbé Restif répond alors sans réticence *«que pendant qu'il a demeuré à Saint-Jouan-des-Guéréts, d'où il est parti au mois d'avril 1792, la loi ne lui permettant plus d'y rester, les citoyens Lejeune et les Duval de sa commune avaient connaissance qu'il faisait sa résidence chez lui, que Marie Pévée demeurant dans la paroisse de Saint-Méloir, chez laquelle il a logé pendant huit jours est en état de déposer qu'il a résidé en la commune de Saint-Méloir, ainsi que la mère de ladite Pévée, qu'enfin pour sa résidence en Saint-Coulomb il n'a point d'autres témoins à indiquer que les habitants de la maison de la Motte-aux-Chaufffs, et la femme Baslé, un des fermiers de ladite maison.»* On se souvient qu'au début de l'interrogatoire il a déclaré avoir passé quelques jours en Saint-Méloir «chez une particulière dont il ne se rappelle pas le nom» et qu'il a demeuré à la Motte-aux-Chaufffs chez la veuve La Motte Grout «sans se rappeler le nom des autres personnes chez lesquelles il a demeuré.» Mais quand il a été amené à croire que l'essentiel pour lui est de prouver qu'il n'a pas émigré, il livre sans réticence les noms qu'il taisait auparavant. Ces gens seront pour lui des témoins à décharge qui contribueront à le disculper et à assurer sa défense. Continuant à entretenir l'illusion du prêtre en feignant d'entrer dans son système de défense, le juge lui demande perfidement *«si tous les témoins qu'il indique, pour prouver sa résidence, avaient connaissance qu'il fût un ecclésiastique»*, il répond que oui. Cette réponse affirmative signalait, pour ainsi dire, leur mise en accusation et scellait leur sort.

Les receleurs d'ecclésiastiques et d'émigrés

Est-il vraisemblable que l'abbé Restif ait ignoré qu'en donnant les noms de ceux qui l'avaient protégé il les livrait à une justice révolutionnaire implacable qui condamnait à mort ceux qui donnaient asile aux prêtres qui avaient refusé de prêter le serment ? Il semblait ignorer la férocité de la loi qui condamnait à la peine de mort tout ecclésiastique qui n'avait pas obéi à la loi de déportation du 26 août 1792 et

qui frappait de la même peine ceux qu'on appelait des receleurs de prêtres. A la vérité, on peut déduire de son attitude, étonnante à première vue, qu'il ignorait cette loi. Ce qui rend cette hypothèse vraisemblable c'est que la loi prononçant la peine capitale contre les receleurs d'ecclésiastiques n'avait pas encore été publiée à Saint-Coulomb lorsque l'abbé Restif fut accueilli à la Motte-aux-Chaufffs. C'est cet argument, avancé par les administrateurs de Saint-Malo, qui sauva la vie des deux servantes de la Motte-aux-Chaufffs qui avaient été condamnées à mort. Il faut souligner que le 25 fructidor (Il septembre), soit une semaine après l'arrestation de l'abbé Restif, l'administration du district de Saint-Malo adressa à toutes les communes de sa circonscription une nouvelle circulaire sur les mesures de sûreté et un extrait des lois concernant les receleurs d'ecclésiastiques et d'émigrés. Ceux et celles qui, au risque de leur vie, mais par attachement à ce prêtre, resté au milieu d'eux pour exercer son ministère, et vénéré comme un homme de Dieu, avaient eu la bonté et le courage de l'accueillir dans leur demeure, lui avaient-ils caché l'existence de cette loi féroce qui, pour extirper le catholicisme en France, ne laissait aux prêtres que le choix entre le bannissement ou la mort ? L'avaient-ils laissé dans l'ignorance du risque terrible que sa présence leur faisait courir par souci de ne pas ajouter à ses angoisses et à ses épreuves ? La persécution religieuse soudait dans une même solidarité et une même hostilité à la révolution les parents et les amis des prêtres proscrits qu'ils entouraient de leur respect et qu'ils s'attachaient à protéger. A la vérité, l'abbé Restif aurait-il nommé les personnes chez qui il avait trouvé refuge, à commencer par son frère, s'il avait su qu'ainsi il les compromettrait irrémédiablement ? Il aurait pu s'écrier: *«Peuple barbare, chez quelle nation sauvage l'hospitalité est-elle traitée de crime et punie de mort ?»*

Première investigation des républicains

Cependant, toutes les déclarations de l'abbé Restif avaient été consignées et elles allaient développer implacablement toutes leurs conséquences. Le 24 fructidor an 2 (10 septembre 1794), un membre de l'administration de Saint-Malo ³, fit observer que l'abbé Restif avait déclaré qu'il existait à la Motte-aux-Chaufffs un petit grenier ou cache, accessible par une

³ A.D., I-et-V., Archives de Saint-Malo, LL 149 (délibérations du district du 3 thermidor an 2 ou 3 nivôse an 3).

trappe dans lequel il se retirait et que les patrouilles qui étaient allées dans cette maison ne l'y avaient pas découvert, qu'il serait cependant bien intéressant de connaître ce petit grenier, d'autant plus qu'on pouvait y faire des découvertes intéressantes au salut de la république ; en conséquence, l'assemblée arrête que le citoyen Jardin, l'un de ses membres, se transportera le lendemain sur les lieux avec ledit prêtre Restif pour faire une perquisition et elle l'autorise à lever tous scellés et en apposer partout où besoin sera. Elle l'autorise également à arrêter toutes personnes suspectes ; elle écrit au commandant de Légion pour lui demander une garde de dix hommes qui se tiendra prête le lendemain matin à sept heures pour conduire l'abbé Restif à Coulomb-Rocher. Le citoyen Jardin découvrit la cache indiquée par l'abbé Restif : il s'y trouvait deux calices en fer blanc et autres effets de prêtre, ainsi que des rubans de croix de Saint Louis, des armoiries et autres effets appartenant à des émigrés. Sur la subsistance et les faux frais pendant un jour du détachement composé d'un sergent, de deux caporaux et de six fusiliers et du citoyen Jardin, le receveur du district, Blaize, paya la somme de 17 livres 10 en remboursement de ses frais. Le citoyen Jardin déclara également qu'à la barrière du bois du pré il avait découvert différentes marques qui paraissaient être des signes de route. L'assemblée décida d'envoyer une patrouille de 70 hommes de gardes nationales qui partirent le 26 fructidor (12 septembre), le soir, «à la nuit fermante», pour cerner le bois, y passer la nuit et le battre entièrement le lendemain à la pointe du jour.

Les arrestations

Dès que l'administration de Saint-Malo eut été informée des déclarations de l'abbé Restif, elle décida de donner sur-le-champ des ordres pour faire arrêter les personnes qu'il avait nommément désignées³. Elle donna mission au citoyen Bessard, l'un de ses membres, d'arrêter la veuve Grout et ses domestiques. Il ferait un examen complet de ses papiers, rapporterait ce qui paraîtrait suspect et mettrait les scellés sur les autres. Attendu que la femme Dubuat, demeurant à Paramé, dont le mari était émigré, était suspecte, elle arrêta qu'elle serait également mise en arrestation. Vers 10 heures du matin, le citoyen Bossard arriva de sa mission ; il amenait les deux domestiques et le jardinier de la Motte-aux-Chauffes, et aussi Marie Couté et

Etiennette Jamet et la femme Dubuat. Il déclara qu'il n'avait pas fait amener la veuve Grout, cette femme étant infirme, octogénaire et sourde; il avait laissé des gardes chez elle. L'assemblée arrêta que ces individus et ceux qu'on amènerait successivement seraient de suite interrogés par le citoyen Bosson, un de ses membres. Elle arrêta pareillement qu'après les interrogatoires, la femme Dubuat serait mise à la maison d'arrêt et que les autres seraient mis en prison.

Vers 11 heures, le comité de surveillance fit conduire au Directoire Thomas Restif et sa femme, de Solidor ; l'administration les fit conduire aussitôt, l'un à la maison d'arrêt des hommes, l'autre à celle des femmes. Dans l'après-midi, la patrouille qui était à Coulomb-Rocher amena Jean Baslé, fermier à Belvien et Mathurin Couté, agent national de la commune. Vers 8 heures, les citoyens Duhil et Robert qui commandaient la patrouille de Méloir-Richeux, amenèrent le nommé Gageot et Marie Baslé, de Méloir-Richeux. Ils déclarèrent n'avoir pas amené Marie Pévée, fille de Marie Baslé ; ces deux femmes demeurant seules, ayant des bestiaux et des occupations à la campagne, n'ont pas cru en cette circonstance devoir fermer leur porte.

Pendant la nuit, le citoyen Chaptois, commandant la patrouille de Coulomb-Rocher, amena Mlle Sophie Pontual et déposa une cassette remplie de papiers lui appartenant ; sur la serrure, il fut sur-le-champ, en sa présence et celle du citoyen Chaptois, apposé une bande de scellé. Chaptois déclara «n'avoir pu arrêter la domestique de la susnommée n'ayant pu la distinguer d'avec les autres. »

A 10 heures du matin, le 20 fructidor (6 septembre) la gendarmerie de Solidor amena la veuve Siocham Saint-Jouan et ses quatre filles qui furent conduites à la maison d'arrêt. Il fut arrêté que tous ceux dont il était fait mention dans la déclaration et les interrogatoires du prêtre Restif seraient renvoyés au directeur du juré avec copie des instructions et renseignements sur leur compte. Quant aux autres, on continuerait de les interroger et on ferait passer au Comité de Salut public et de Sûreté générale copie du tout.

Interrogatoires des amis de l'abbé Restif

Ils furent interrogés le 19 fructidor (5 septembre 1794) « an second de la République une, indivisible, triomphante et impérissable »,

par Joseph Julien Boison, membre du district de Port-Malo et le 23 fructidor (9 septembre) par Pierre Ducognet juge et directeur du juré d'accusation du tribunal du district de Port-Malo. ⁴

Jeanne Moulin, âgée de 31 ans, originaire de Méloir-Richeux, servante à la Motte-aux-Chaufffs, déclare qu'il n'y avait qu'elle et Guillemette Gautier à savoir que le prêtre résidait à La Motte aux Chaufffs. Elle n'était d'ailleurs pas bien sûre que Marin Genu en eût connaissance.

Guillemette Gautier, âgée de 42 ans, native de Coulomb-Rocher, autre servante, déclare que sa maîtresse ne savait même pas que l'abbé Restif logeait chez elle. Il y est venu demeurer trois fois. Pendant son séjour, il l'a confessée. Quand il disait la messe, elle y assistait avec Jeanne Moulin et Marin Genu ; quatre ou cinq individus qui avaient passé deux ou trois jours à la Motte-aux-Chaufffs soupèrent le 3 septembre avec l'abbé Restif.

Marin Genu, âgé de 37 ans, jardinier à la Motte-aux-Chaufffs ne sait rien ; il ignore même que le prêtre Restif ait demeuré à la maison de La Motte, étant ordinairement occupé au travail des champs et des jardins.

Marie Couté ⁵ femme de François Jamet, âgée de 22 ans, demeurant à Rogeret en Coulomb-Rocher, déclare que si le prêtre Restif a mangé chez sa mère, elle ne le connaissait pas ; au reste, il n'a jamais logé chez elle. Elle signe sa déposition.

Etiennette Jamet, veuve de Marc Couté, âgée de 56 ans, demeurant à Rogeret en Coulomb-Rocher, déclare que si le prêtre Restif a mangé chez elle, cela a été sans qu'elle le connaisse, elle vend du lait et du beurre, quelquefois du pain, et il vient chez elle pour lui

en demander bien des personnes qu'elle ne connaît pas. Elle ne sait pas signer.

Mathurin Couté, âgé de 27 ans, menuisier, agent national de la commune de Coulomb-Rocher, répond qu'il ignorait entièrement que le prêtre Restif était caché à la Motte-aux-Chaufffs, qu'il n'avait même jamais entendu parler de lui avant son arrestation. S'il l'avait su, il n'aurait pas manqué de faire arrêter sur-le-champ un pareil scélérat. Il y a environ six semaines, il est passé à La Motte, sans même entrer dans la maison principale, pour y prendre des cercles pour faire un seau ; ce fut une des servantes qui les lui donna.

Jean Baslé, fermier à la métairie de Bélivien, dépendante de la Motte-aux-Chaufffs, âgé de 31 ans, déclare qu'il n'a jamais reçu chez lui ou logé d'émigrés et qu'il ne leur a jamais procuré les moyens de se cacher et de passer en Angleterre. Depuis deux ou trois ans, il ne loge plus d'inconnus chez lui. Il va souvent à la Motte-aux-Chaufffs croyant faire plaisir à la veuve La Motte Grout et souvent il parlait avec le jardinier. Il n'a jamais vu d'étrangers et il ne savait pas que l'abbé Restif était caché dans cette maison. Il n'a jamais entendu dire que sa femme a été confessée par ce prêtre.

Jean Gageot, âgé de 53 ans, tisserand, originaire de Fougères, demeurant à Méloir-Richeux, est accusé d'avoir porté 24 livres au prêtre Restif pendant qu'il séjournait à la Motte-aux-Chaufffs pour lui faire dire des messes, de lui avoir offert ses services s'il avait quelque chose à craindre à La Motte et de lui avoir déclaré être allé à Dol quand les émigrés y étaient, avoir parlé avec eux et leur avoir donné des renseignements sur les maisons qu'ils pouvaient visiter. Jean Gageot répond qu'il y a deux ans depuis la dernière fois qu'il est allé à la Motte-aux-Chaufffs pour demander un moulin à affermer pour son gendre.

Marie Baslé, 56 ans, demeurant à Méloir-Richeux dit que le prêtre n'a point demeuré chez sa fille ; quant à elle, elle n'aurait pas eu les moyens de lui fournir des vivres. Sait-elle que ce prêtre, pendant son séjour chez sa fille, a marié deux jeunes gens de La Gouesnière et lui a administré à elle-même l'extrême-onction ? Elle nie la vérité de ces faits.

(A suivre)

ANDRE COUILLARD

⁴ D., I-et-V., L 2919, Dossier Le Restif n° 255.

⁵ Un certificat signé par Villeneuve Pierrard, Victor Collas de la Baronnais, du Boishamon, chevalier de Saint-Louis, et le marquis de Cheffontaine, pour appuyer une demande de pension, déclare que Marie Couté, née et domiciliée à Saint-Coulomb, a partagé les dangers de son mari, François Guy Jamet, décédé le 10 août 1826, dans le service périlleux de la correspondance du Clos Poulet avec Jersey ; elle parcourait la nuit les campagnes, portait les paquets de la correspondance, avertissait les proscrits des dangers qui les environnaient et prévenait les chefs des mouvements utiles au service. Elle fut emprisonnée à Rennes. Pendant sa captivité, et l'absence de son mari emmené à bord des vaisseaux de l'Etat, ses enfants alors en bas âge erraient dans les campagnes et ses meubles, son linge, ses hardes furent pillés dans leur habitation. Son mari était devenu grabataire à la suite d'un coup de feu reçu alors qu'il était poursuivi par des révolutionnaires. A.D., I-et-V., 5 R 8, ancienne cote, 4 R 8, nouvelle cote.



Le cœur de Louis XVII ? Au-delà du doute, l'espérance de Claude Mouton-Raimbault

La translation du cœur de Louis XVII à la basilique Saint-Denis n'a pas tari la littérature relative à la mort du jeune roi. L'auteur propose ici une lecture critique de deux ouvrages récents, ceux de Philippe A. Boiry (naundorffiste) et de Philippe Delorme (orléaniste) et il en souligne les insuffisances, les contradictions. Mais Claude Mouton-Raimbault croit toujours à l'énigme. Il préconise la recherche d'ADN du crâne inhumé au cimetière Sainte-Marguerite à Paris et des cheveux conservés à Pontoise. Mais pour lui, si le doute est là, il ne saurait l'emporter sur l'espérance d'une vraie restauration.

Les monarchistes savent que le sacre de Charles X et surtout le don qui lui a été accordé, comme à ses prédécesseurs légitimes, de guérir des écrouelles ne laissent aucune place au doute sur sa propre légitimité et donc sur la mort sans postérité de Louis XVII. Tous les ouvrages sur le jeune roi n'ont qu'un caractère anecdotique. Par son exposé clair des événements, celui-ci n'est cependant pas sans intérêt.

224 pages. Notes bibliographiques et Index des noms et sujets – 25 €, port compris,

A commander aux Editions de Chiré, 2006, ISBN : 2-85190-146-X, 1 volume 13,5 x 21, 114 pages, 12 euros (vente par correspondance : 16 euros franco) SA DPF, BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil)



L'Avenir de la Bretagne (N° 471 – novembre/décembre 2006)

Dans son éditorial, Paul Chérel évoque le problème de la réunification dans le contexte des élections régionales qui nous valent des promesses mais peu d'actions. Il dénonce des réalisations contraires du Conseil régional tel le soutien à un "bulletin de statistiques régionales excluant totalement toute référence à la Loire-Atlantique" ou encore la publication d'une brochure de 36 pages sous le titre "Bretagne – Carte d'identité 2006" qui ne fait aucune référence au cinquième département. Pendant ce temps, "les Pays de la Loire continuent leur propagande fort coûteuse de débretonnisation du département 44."

Face au blocage exercé par les jacobins de toutes tendances, nous comprenons que bien des Bretons, à l'instar de *L'Avenir de la Bretagne*, ne voient de salut que dans une Europe fédérale des peuples et des régions. Nous Bretons légitimistes, nous n'avons pas plus confiance dans la démocratie à l'européenne que dans la République une et indivisible. Le salut ne peut se réaliser que dans le cadre de la monarchie traditionnelle.



La Gazette Royale

Lisez *La Gazette Royale*, abonnez-vous à l'organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France.

Le numéro : 2,60 €, abonnement (1 an) ordinaire : 10,00 €, étranger : 11,50 €, soutien : 20,00 €

Abonnement à l'ordre de l'U.C.L.F. Adresse : U.C.L.F., M. Hugues Saclier de la Bâtie, Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé

Au sommaire du numéro 108 (juillet-août-septembre 2006) :

Communiqué du Secrétariat de Mgr le duc d'Anjou – Prières pendant la grossesse de la Reine – Gérard Saclier de la Bâtie nous a quittés – Sermon aux obsèques de Gérard Saclier de la Bâtie – "Opera" citato – L'UEO et les armes de destruction massive – Sites internet à visiter – Energie – En marche vers les "présidentielles" – Quelle jeunesse pour demain ? – La France et le Moyen-Orient – Communiqué de l'ACIM – Valmy ? Un brigandage maçonnique ! L'autorité royale – François de Bertrand de Moleville nous parle de la mort de Louis XVI – Revue de presse – Carnet du jour.

PIERRE BODIN

CARNET

† **Monsieur Marc Mazzarello**, soutien actif durant plusieurs années, du pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne d'Auray, est décédé le 16 septembre 2006

Nous présentons à la famille du défunt nos sincères condoléances et l'assurance de nos prières.

- * *Mr et Mme René ESSIRARD ont la joie de vous annoncer la Prise d'habit de leur fille CAROLINE chez les Adoratrices du Cœur Royal de Jésus-Christ Souverain Prêtre (Gricigliano, Italie).*
- * *FABIEN BODRAIS et MARIE-DOMINIQUE LOISON vous font part de leur mariage, le 4 novembre 2006 en la chapelle du Prieuré de Lanvallay (22)*
- * *Mr et Mme Henri GOUTTIERE partagent avec Apolline, Juliette, Philippe, Maximilien et Théophane la joie de vous annoncer
la naissance de HUBERT, le 24 juillet 2006*

ACTIVITES DE LA TRADITION CATHOLIQUE ET DE LA TRADITION ROYALE EN BRETAGNE ET AU-DELÀ

L'annonce des activités organisées par les cercles est laissée à la diligence de leurs dirigeants.

* **SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2006** – Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray

Quand les légitimistes prient la Mam Coz !

La Tradition n'est pas un vain mot pour les quelque cent cinquante fidèles qui se sont réunis les 23 et 24 septembre à Sainte-Anne-d'Auray afin de participer au 94^e pèlerinage légitimiste au pied la grand-mère de Jésus (la Mam Coz). Non loin de la Scala Santa, du monument du comte de Chambord et du Champ des Martyrs, un conférencier attendait son heure...

"Oui ! J'ai vraiment apprécié ces deux jours. Tout y était : prière, amitié, formation, action, comme au MJCF", explique en souriant une ancienne du Mouvement de la jeunesse catholique de France. La jeune femme participait pour la première fois au pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne-d'Auray... *"Et ce ne sera pas la dernière",* assure-t-elle.

Au soir du dimanche 24 septembre, organisateurs et pèlerins soufflent un peu. Lors de ces deux jours, tous ont effectivement bien prié et agi. La veille, une dizaine d'entre eux a marché de Vannes à Sainte-Anne, drapeaux au vent, sous le regard incrédule des passants. "*Vous supportez quelle équipe ?*", ont interrogé quelques adolescents pour lesquels le Croaz Du ne semblait pas signifier grand chose.

Ils ont marché et prié, offrant leur rosaire au "bouquet spirituel d'un million de chapelets", lancé par la Fraternité Saint-Pie X dans l'intention



de présenter ce bouquet au Souverain Pontife (une prière notamment destinée à obtenir du Ciel, pour le pape Benoît XVI, la force nécessaire afin qu'il libère totalement la sainte messe de toujours, dite de Saint-Pie V).

Prière et ferveur étaient encore au rendez-vous du dimanche matin, lors de la messe célébrée par M. l'abbé Lourdelet, dans la chapelle du Champ des Martyrs. Le temps d'un traditionnel dépôt de gerbe devant le monument du Comte de Chambord, et Hugues Saclier de la Bâtie, président de l'Union des Cercles Légitimistes de France, pouvait annoncer la nouvelle aux pèlerins : Mgr Louis de Bourbon et son épouse, la princesse Marie-Marguerite, attendent un heureux événement pour le printemps prochain.

Cependant, quels que soient les événements ayant trait à la famille royale, tous les légitimistes présents fin septembre à Sainte-Anne-d'Auray étaient bien conscients que l'avenir de la monarchie légitime dépend aussi de leur prière, de leur travail et de leur souci de toujours approfondir davantage la doctrine.

Arnaud de Lassus offre une piqûre de rappels

"Toujours approfondir davantage la doctrine...", "prière, amitié, formation". C'est à Arnaud de Lassus qu'il est revenu d'assurer cette dernière. Au cours de sa conférence du dimanche, le président de l'Action familiale et scolaire, auteur de nombreux et riches ouvrages, a abordé le thème de la doctrine sociale de l'Église dans la crise doctrinale actuelle.

Après avoir rappelé à son auditoire que "*la doctrine sociale de l'Église est l'application des principes constants de la théologie morale à la vie en société*", le conférencier pouvait se reposer sur deux belles citations de Pie XII : "*De la forme donnée à la société, conforme ou non aux lois divines, dépend et découle le bien ou le mal des âmes*" ; "*La doctrine sociale de l'Église est fixée définitivement et de façon univoque quant à ses points fondamentaux... Elle est claire dans tous ses aspects ; elle est obligatoire ; nul ne peut s'en écarter sans danger pour la foi et l'ordre moral.*" M. de Lassus précisait : "*La doctrine sociale de l'Église est trop souvent confondue avec la doctrine de l'Église sur la question sociale, or celle-ci, traitant essentiellement du travail et de la condition des ouvriers, n'est qu'une partie de cet ensemble très vaste qu'est la doctrine sociale.*" Une doctrine sociale concernant tout autant la vie économique et professionnelle que la société familiale ou la société politique, puisque ses fondements sont à la fois naturels (la loi naturelle) et surnaturels (Jésus-Christ est la pierre angulaire de l'édifice social). ("*On ne changera point l'essence des choses : Jésus-Christ est la pierre angulaire de tout édifice social. Lui de moins, tout s'ébranle, tout se divise, tout périt*", affirmait le Cardinal Pie).

Devant les défenseurs du lieu-tenant

Reprenant chaque point de cette doctrine, Arnaud de Lassus en a clairement exposé les richesses, s'appuyant sur des définitions essentielles, comme celle du bien commun temporel. Un rapide tour d'horizon lui permettait ensuite de constater à quel point cette doctrine a été négligée ou attaquée. Les attaques ? Elles sont venues des ennemis de l'Église et de leurs philosophies perverses tels le libéralisme

et le subjectivisme, refusant toute vérité transcendante accessible, tel le personnalisme (contraire à l'enseignement traditionnel de l'Église, il affirme la primauté de la personne sur la cité) ou, plus généralement, du refus de Dieu dans la vie sociale.

Les attaques sont également venues au sein même de l'Église, sous la forme d'un "personnalisme" et d'un libéralisme très nettement perceptibles dans divers documents post-conciliaires (Encycliques "Mater et magistra", "Pacem in terris"...), sous la forme, encore, de l'abandon de cette volonté de vouloir restaurer des cités véritablement chrétiennes, dans lesquelles la royauté sociale de Notre-Seigneur serait explicitement reconnue.

Si le rappel était brillant et nécessaire, en ce dimanche de pèlerinage, Arnaud de Lassus prêchait cependant à des convaincus : la doctrine légitimiste n'est-elle pas la seule qui soit conforme à la doctrine sociale de l'Église, n'est-elle pas la seule à reconnaître que le Christ est vrai Roi de France et que son roi terrestre n'en est qu'un lieu-tenant ? ... Et c'est pour ce lieu-tenant que tous étaient venus prier à Sainte-Anne.

J.V.

* **LES 24 ET 25 SEPTEMBRE EN ANJOU: Mgr le prince Louis de Bourbon et Madame la princesse Marie-Marguerite de Bourbon**



Le prince et la princesse remercient la président du cercle Henri IV (Béarn)



Au Champ des Martyrs d'Avrillé

* **SAMEDI 25 NOVEMBRE: Sortie du Cercle Jean de Beaumanoir A la découverte du pays de Dol**

10 h 30 : Rendez-vous face à l'église du Mont-Dol

Visite du tertre - chapelet dans l'église

12 h 05 : Déjeuner au restaurant

14 h 10 : Visite de l'abbaye (la chapelle de l'ancien séminaire des Eudistes, la sacristie avec les souvenirs de Mgr de Hercé et de Chateaubriand, le jardin) -

Visite de la cathédrale et du château des Ormes (résidence des évêques de Dol)

18 h 00 : Pot de l'amitié.

Renseignements et inscriptions (adhérents 18 euros ; non adhérents 20 euros) auprès de cercle Jean de Beaumanoir (2 rue Feydeau 35400 Saint-Malo - ☎ 02 99 40 99 04)

Cercle Saint-Yves (Trégor)

Le cercle a renforcé son bureau et a élu un nouveau président : **Dominique Coudé**.

La nouvelle adresse est celle du président :

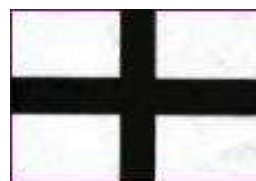
M. Dominique Coudé , Pont Gwenn 22420 Plouaret ☎ 08 70 28 19 43 dominique.coude@free.fr

LA BOUTIQUE

Avez-vous votre Kroaz Du, l'authentique drapeau breton ?

- en coton doublé

12 x 18 cm	5,60 euros
37 x 47	16,00 "
80 x 120	64,00 "



A chaque envoi est joint systématiquement l'histoire du drapeau breton.

- en autocollant (60 x 80 mm) : 2 euros l'unité + frais de port



L'athéisme dans les lois, l'indifférence en matière de religion et les maximes pernicieuses, appelées catholiques-libérales sont, oui, elles sont véritablement la cause de la perte des Etats ; elles l'ont été de la perte de la France.

Pie XI

BULLETIN D'ABONNEMENT A LA BLANCHE HERMINE

M. Mme Mlle Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ :

Abonnement d'essai : 8 € pour 3 numéros Abonnement normal : 15 €
 Abonnement de soutien : à partir de 20 € et plus

Bulletin d'abonnement à retourner à F.B.L. B.P. 10307, 35703 Rennes Cedex 7- CCP Rennes 3 613 22 N
Chèque à l'ordre de la F.B.L.

Directeur de Publication : P. BODIN – Imprimé par nos soins